

Programme de bourses SFI Inc. pour la conservation et les partenariats communautaires
Demande de propositions – Directives et formulaire de demande pour les bourses de 2014

Le Programme de bourses SFI pour la conservation et les partenariats communautaires a pour but d'appuyer les projets de collaboration impliquant des organismes à but non lucratif, des participants du Programme SFI et autres intervenants qui appuient les objectifs du programme SFI. Depuis 2010, SFI a attribué 40 bourses totalisant plus de 1 650 000 \$. En ajoutant les sommes contribuées par les partenaires de ces projets, le total investi dépasse 5 000 000 \$.

En 2014, SFI prévoit attribuer des nouvelles bourses de conservation totalisant jusqu'à 300 000 \$, selon les propositions reçues. La présente demande de propositions traite des demandes de bourses de plus de 5 000 \$. Si vous demandez une bourse de moins de 5 000 \$, veuillez utiliser le formulaire réservé aux demandes de bourses communautaires, lequel peut être téléchargé au site Web du Programme SFI, sous le lien suivant : <http://www.sfiprogram.org/community-conservation/conservation-community-partnerships-grant-program/>

En règle générale, les bourses de conservation ont pour but d'appuyer les projets qui illustrent, qui communiquent ou qui améliorent le rôle de la norme SFI. La majorité des fonds disponibles seront affectés à des projets directement liés aux cinq thèmes suivants : le carbone et la bioénergie, la santé des forêts, les ressources hydriques, le renforcement des capacités et la faune ichthyenne et la biodiversité. SFI pourra considérer les propositions exceptionnelles qui ne cadrent pas avec ces thèmes, à condition qu'elles respectent en tous points les autres exigences obligatoires.

- Carbone et bioénergie – la préséance sera accordée aux projets : (1) qui analysent les incidences du marché de la bioénergie sur l'utilisation et l'intensité d'aménagement des terres forestières, ou; (2) qui proposent de nouveaux outils pour aider les propriétaires fonciers à mieux comprendre les effets de l'aménagement forestier sur le carbone atmosphérique.
- Santé des forêts – la préséance sera accordée aux projets : (1) qui offrent une orientation stratégique, une aide technique ou un argument commercial aux propriétaires forestiers à l'appui des servitudes de conservation pour les forêts fonctionnelles (il est à noter que ce programme de bourses ne peut pas servir à l'acquisition de servitudes de conservation, ou; (2) qui examinent les avantages collectifs mesurables des forêts saines et bien aménagées, y compris la qualité de l'air et de l'eau, les habitats fauniques et d'autres fonctions fondamentales des écosystèmes, ou; (3) qui examinent les incidences des feux de forêt, des ravageurs forestiers, des maladies forestières et des changements climatiques.
- Ressources hydriques – la préséance sera accordée aux projets : (1) qui mettent en évidence le rôle de la norme SFI dans la protection de la qualité de l'eau et du régime hydrographique des rivières et des ruisseaux, des lacs, des terres humides et autres plans d'eau, ou; (2) qui examinent les processus décisionnels des autorités gouvernementales en matière de routes forestières et de qualité de l'eau, ou; (3) qui contribuent à approfondir notre connaissance de l'efficacité des pratiques exemplaires actuelles en matière de protection de la qualité de l'eau, ou; (4) qui appliquent le savoir scientifique et les résultats de la recherche à l'élaboration de nouvelles pratiques exemplaires appuyant la protection de la qualité de l'eau dans le contexte de l'aménagement forestier.
- Renforcement des capacités – la préséance sera accordée aux projets : (1) qui soutiennent ou qui contribuent à la croissance de la certification SFI au sein des bandes et des communautés autochtones

au Canada et aux États-Unis, ou; (2) qui améliorent la capacité des bandes et des communautés autochtones à évaluer et gérer les ressources naturelles et culturelles, ou; (3) qui proposent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation aux pratiques de conservation forestières à l'intention des propriétaires de terres forestières.

- Faune, ichtyofaune et biodiversité – la préséance sera accordée aux projets : (1) qui contribuent à la protection, la promotion, la mise en évidence, l'amélioration et la restauration d'habitats fauniques touchés par des perturbations naturelles (feux de forêt, inondations, etc.), ou; (2) qui proposent des moyens de protéger, promouvoir, mettre en évidence, améliorer ou rétablir les pratiques exemplaires de conservation des habitats fauniques et ichtyofauniques et de la biodiversité qui définissent et caractérisent la norme SFI, ou ; (3) définissent et/ou illustrent le rôle et les avantages des habitats de succession pour la préservation de la faune et de la biodiversité dans les forêts aménagées.

Renseignements généraux sur le processus de demande de bourse

Processus

La proposition doit être transmise par courriel sur support MSWord (prière de ne pas transmettre de copies papier) à l'attention de M. Paul Trianosky, à l'adresse suivante : Paul.Trianosky@sfiprogram.org au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le vendredi 21 février 2014. Un accusé de réception sera transmis par courriel à tous les demandeurs dont la proposition aura été reçue. Les propositions reçues après la date limite seront rejetées.

Les propositions doivent compter huit pages au maximum. Elles doivent répondre à toutes les exigences de la demande de proposition, et doivent respecter les exigences de format établies dans les pages qui suivent. Les propositions qui ne respectent pas le format demandé ou qui dépassent la longueur maximale de huit pages seront rejetées. La demande doit être rédigée avec une police de caractère « True Type » de 12 points ou plus. Toutes les demandes doivent être présentées en anglais.

Calendrier

Activité	Date
Lancement de la demande de propositions	7 janvier 2014
Date limite de soumission des propositions à SFI Inc.	21 février 2014, avant 17 h, heure de l'Est (sans exception)
Réponse communiquée à l'organisation principale	3 avril 2014

Terminologie

Définition des principaux termes employés dans la demande de propositions :

- Les termes « doit » ou « obligatoire » s'entendent d'une exigence qui doit être respectée pour que la proposition soit jugée recevable.
- Le terme « organisation principale » désigne le groupe de conservation, le collège, l'université ou toute autre organisation à but non lucratif qui est responsable de la rédaction de la proposition, du contrôle

des ressources financières du projet et de la préparation des rapports d'avancement trimestriels devant être remis à SFI Inc.

- Le terme « partenaire » indique tout individu, partenaire, organisme gouvernemental, société, organisme à but non lucratif ou autre entité présentant une proposition en réponse à la présente demande de propositions, ou qui est nommé dans la proposition à titre d'entité ayant accepté de participer à la réalisation du projet en question.
- Le terme « projet » signifie les travaux décrits dans la proposition.
- Le terme « proposition » signifie le document présenté en réponse à la cette demande de propositions.
- Les termes « devrait » ou « souhaitable » s'entendent d'une composante qui est jugée d'assez grande importance en rapport aux objectifs de cette demande de propositions, et qui sera prise en compte dans l'évaluation du projet.

Dispositions obligatoires pour toutes les propositions

Toutes les propositions doivent inclure les éléments suivants. Tout projet qui ne respecte pas ces exigences fondamentales sera rejeté :

- Le projet doit être collaboratif, c'est-à-dire qu'il doit inclure la participation d'au moins deux partenaires, incluant l'organisation principale.
- Le projet doit inclure un participant au programme SFI ou un membre du comité de mise en œuvre de la norme SFI à titre de partenaire du projet, et dans la mesure où cette condition s'applique au projet, le projet doit avoir lieu entièrement ou en partie sur des terres ou des ressources certifiées en conformité de la norme SFI 2010-2014. La liste des participants du programme SFI est disponible en cliquant le lien suivant :
<http://sfiprogram.org/find-sfi-certified-forests-companies-products/>
La carte des comités de mise en œuvre SFI est disponible en cliquant le lien suivant :
<http://www.sfiprogram.org/community-conservation/sfi-implementation-committees/sic-maps1/>
- Le projet doit proposer des résultats ou des avantages qui pourront s'appliquer à l'échelle régionale ou à plus grande envergure.
- L'organisation principale, « le demandeur », qui doit être une société exonérée de l'impôt sur le revenu aux États-Unis (A 501(c)(3)) ou un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada, doit être une organisation à but non lucratif dont le mandat est axé sur l'amélioration de l'aménagement forestier, la conservation forestière, les habitats fauniques, les ressources hydriques ou d'autres domaines connexes pouvant appuyer un projet conforme aux thèmes de la demande de propositions et du programme SFI.
 - Remarque : les collèges, universités et établissements d'enseignement sont jugés admissibles à titre d'organismes de bienfaisance; toutefois, la formation d'un partenariat avec un organisme de conservation à but non lucratif servira à rehausser l'intérêt à l'égard de la proposition.

- Les demandeurs doivent joindre à leur proposition une preuve de leur statut officiel d'organisme de bienfaisance.
- Le projet doit cibler ou appuyer une ou plusieurs composantes fondamentales du programme SFI 2010-2014. La version intégrale de la norme SFI et autres documents s'y rattachant sont disponibles au site de SFI, en cliquant le lien suivant : <http://www.sfiprogram.org/sfi-standard/sfi-standards/>
- Tous les partenaires du projet doivent accepter d'autoriser SFI Inc. à publiciser le projet et utiliser leur nom, leur image de marque, leur sigle et les détails du projet aux fins de publicité. Toutes les organisations indiquées dans la proposition doivent signer un avis de consentement à cet effet et l'inclure avec la proposition – le gabarit de l'avis de consentement est joint en annexe à cette demande de propositions. Toute autre organisation venant s'ajouter au projet suite à son approbation par SFI Inc. doit aussi signer l'avis de consentement. Dans la mesure du possible, SFI travaillera en collaboration avec les partenaires de projet dans le cadre des activités publicitaires liées au projet.

Dispositions complémentaires souhaitables

Sans être obligatoires, les éléments qui suivent sont souhaitables et SFI Inc. accordera la préséance aux propositions comprenant les dispositions complémentaires suivantes :

- Le projet démontre en quoi la certification SFI bonifie les initiatives concertées ou gouvernementales en place qui favorisent les objectifs de conservation dans les forêts aménagées, en plus de favoriser la participation des instances décisionnelles associées aux initiatives pertinentes.
- L'organisation principale et les partenaires des projets sont vivement encouragés à obtenir des fonds de contrepartie ou des contributions en nature d'autres organisations ou d'autres bailleurs de fonds. Les propositions sans fonds de contrepartie ni contribution en nature seront évaluées. Cependant, la préséance sera accordée aux propositions incluant des fonds de contrepartie ou d'autres contributions en nature.
- Les organisations sont expressément encouragées à présenter leur projet dans le cadre d'évènements pertinents, incluant le congrès annuel SFI et d'autres évènements identifiés par SFI Inc. et par les partenaires du projet.

Propositions retenues

- Les demandeurs retenus devront signer avec SFI un accord de bourse précisant le calendrier de présentation des rapports, les éléments livrables, le calendrier de paiement et d'autres détails importants du projet. Les demandeurs retenus seront appelés à travailler en étroite collaboration avec SFI pour produire les résultats exigés en vertu de l'accord de bourse dans les plus brefs délais suivant la livraison de l'avis d'acceptation.
- L'organisation principale devra fixer en collaboration avec SFI la date de la réunion de lancement pour discuter des détails du projet, des éléments livrables, du plan d'engagement des participants du programme SFI ou des membres de comités de mise en œuvre, du plan de communications externes et autres aspects importants du projet, et ce, dès que possible suite à la livraison de l'avis d'acceptation.
- Les organisations principales devront présenter des rapports d'avancement à SFI Inc. deux fois par année, et tenir tous les trois mois des téléconférences de présentation de l'état d'avancement des travaux avec le personnel de SFI.

- Les paiements progressifs seront effectués en fonction de l'atteinte de jalons convenus du projet, généralement tous les six mois, sous réserve de modification selon les circonstances particulières du projet. SFI recevra et traitera les factures durant une période restreinte à la fin de chaque trimestre (c.-à-d. en mars, juin, septembre et décembre). Le calendrier de paiement de chaque projet sera établi en fonction du calendrier de production des rapports et autres éléments livrables.
- Les fonds seront déboursés après réception des rapports d'avancement confirmant que les éléments livrables ont été produits dans les délais convenus. Si le projet éprouve des difficultés imprévues qui affectent le calendrier de réalisation des travaux, il est essentiel d'en faire part à SFI Inc. dans les plus brefs délais. SFI travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du projet pour rétablir l'échéancier du projet ou redéfinir les attentes du projet, selon le cas.
- SFI prévoit que les résultats des projets appuyés par des bourses SFI aideront à l'avancement des objectifs de conservation et de sensibilisation communautaire du programme de la norme SFI, donc seront utiles aux participants du programme SFI et aux objectifs de conservation de SFI. De plus, certains projets pourraient s'avérer de grand intérêt public et de grande valeur publicitaire. SFI Inc. travaillera en étroite collaboration avec les partenaires des projets pour identifier les possibilités à cet égard et travaillera de concert avec les partenaires pour concevoir les messages et les stratégies de sensibilisation adaptés aux circonstances particulières de chaque projet.

Demandes de renseignements

Cette demande de bourse et les documents d'accompagnement ci-après devraient répondre à vos questions. Pour obtenir des précisions ou des compléments d'information, prière de communiquer par écrit avec le représentant pertinent de SFI Inc. ci-dessous. Toute information obtenue auprès d'autres sources n'est pas officielle et pourrait s'avérer erronée.

Pour les projets de conservation aux États-Unis :

Pour les projets de conservation au Canada :

Sustainable Forestry Initiative Inc.

900, 17^e rue nord-ouest, bureau 700
Washington, DC 20006

Aux soins de : Paul Trianosky

Directeur principal, Partenariats de conservation

Téléphone : 423-727-7222

Courriel : Paul.Trianosky@sfiprogram.org

Sustainable Forestry Initiative Inc.

900, 17^e rue nord-ouest, bureau 700
Washington, DC 20006

Aux soins de : Andrew de Vries

Vice-président, Conservation et relations avec les Autochtones

Téléphone : (613) 424-8734

Courriel: Andrew.Devries@sfiprogram.org

Gabarit de demande de bourse

Exigences concernant les propositions :

- Les propositions doivent respecter ce format de présentation.
- Les propositions doivent compter 8 pages au maximum (les avis de consentement d'utilisation des renseignements des partenaires aux fins de communications et la preuve de statut d'organisme de bienfaisance de l'organisation principale ne comptent pas parmi ces 8 pages).
- **Il est permis de supprimer tout le texte qui précède cette section du formulaire et tout le texte inscrit en italique dans ce formulaire.**

Toutes les propositions doivent inclure ce qui suit :

Renseignements sur l'organisation

L'organisation principale doit être une société exonérée de l'impôt sur le revenu aux États-Unis (A 501(c)(3)) ou un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada. Les collèges, les universités et les établissements d'enseignement sont jugés admissibles à titre d'organismes de bienfaisance. Les demandeurs doivent joindre à leur proposition une preuve de leur statut officiel d'organisme de bienfaisance.

Nom et adresse civique de l'organisation principale	
Nom, numéro de téléphone et adresse de courriel du directeur de projet	
Énoncé de mission de l'organisation principale (25 mots ou moins)	
Budget d'exploitation annuel de l'organisation principale	
Deux références (nom, nom de l'organisation, adresse de courriel et numéro de téléphone) qui peuvent décrire les possibilités du projet (ne doivent pas être des partenaires du projet) :	

Survol du projet

Le projet doit cibler ou appuyer une ou plusieurs composantes fondamentales du programme SFI 2010-2014. La version intégrale de la norme SFI et autres documents s'y rattachant sont disponibles au site Web de SFI, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.sfiprogram.org/sfi-standard/sfi-standards/>

Titre du projet	Durée totale prévue pour l'achèvement du projet (en mois, de la date de début à la présentation du rapport final)	Montant de la bourse demandée de SFI	Budget total du projet (incluant les fonds de contrepartie et les contributions en nature)*	Résumé du projet (50 mots ou moins)	Préciser la/les composante(s) du programme SFI 2010-2014 auquel le projet se rattache

* *Les fonds de contrepartie et les contributions en nature doivent être indiqués encore une fois dans le résumé du budget ci-après, en précisant la source de chaque montant et le partenaire du projet.*

Partenaires du projet

* *Fournir les renseignements demandés dans le tableau ci-dessous pour chaque partenaire du projet. Inclure pour chaque partenaire, incluant l'organisation principale, un exemplaire de l'avis de consentement aux activités de communications (disponible à la dernière page de ce formulaire) dûment signé. Le formulaire est joint en annexe à ce document.*

Partenaires du projet confirmés (inscrire le nom de chaque organisation seulement)	Nom et titre de la personne ressource principale	Coordonnées détaillées (adresse de courriel, numéro de téléphone, adresse postale)	Résumé des compétences et de l'expérience pertinentes des individus et des organisations (150 mots ou moins)

Détails du projet

Prière de répondre aux questions suivantes en décrivant votre projet.

1. Fournir une introduction explicative décrivant brièvement (a) l'approche méthodologique et (b) les incidences prévues de votre projet.
2. Expliquez en quoi votre projet illustrera ou communiquera l'aspect choisi du rôle de SFI dans une des cinq catégories énumérées à la première page (il est à noter que le SFI pourra considérer des projets exceptionnels qui ne font pas partie de ces catégories).
3. Quelles activités seront mises en œuvre par l'organisation principale et les partenaires du projet pour promouvoir les résultats du projet et la participation de SFI au projet?
4. Dans le tableau ci-dessous, dresser la liste des objectifs du projet. Pour chaque objectif, décrire les actions à entreprendre, les résultats mesurables (p.ex., une approche novatrice de mise en œuvre d'une composante de la norme SFI, des activités didactiques ou de sensibilisation à l'intention des propriétaires de terres forestières, nombre d'hectares de forêts affectés positivement par le projet), et ensuite décrire la méthode employée pour mesurer l'atteinte de l'objectif, ainsi que la proportion des fonds de la bourse à être affectée à l'atteinte de l'objectif en question. Au besoin, ajouter des lignes au tableau pour décrire chaque objectif du projet.

Objectifs du projet	Activités	Résultats mesurables	Indicateurs de réussite	Montant de la bourse	Contribution en nature et fonds de contrepartie

Calendrier du projet

Préciser le calendrier de réalisation proposé. Les projets peuvent avoir une durée maximale de trois ans. Les projets débiteront au moment de la signature de l'accord de bourse, peu de temps après la transmission de l'avis d'acceptation des propositions. Le calendrier doit indiquer la date d'achèvement prévue des objectifs et des éléments livrables – et les paiements progressifs seront effectués en fonction de l'atteinte de jalons convenus du projet, généralement tous les six mois. SFI recevra et traitera les factures durant une période restreinte à la fin de chaque trimestre (c.-à-d. en mars, juin, septembre et décembre). Le calendrier de paiement de chaque projet sera établi en fonction du calendrier de production des rapports et autres éléments livrables.

Budget du projet

Indiquer dans le tableau ci-dessous les détails du budget total du projet. SFI Inc. n'accordera aucun montant pour couvrir les frais généraux d'une organisation, ce qui inclut, sans s'y limiter, les frais de location et d'entretien de locaux, les services d'utilités publiques, l'embauche de personnel occasionnel, etc. Même si une partie de la bourse pourra être utilisée pour couvrir la rémunération et les avantages sociaux du personnel, l'accent doit être porté sur les activités de terrain.

Il est permis de modifier le tableau ci-dessous en fonction des besoins particuliers de la proposition. Toutefois, le budget doit obligatoirement traiter des éléments suivants :

1. Pourcentage du budget affecté à chaque membre de l'équipe de projet
2. Coût d'exploitation total, y compris les éléments pertinents comme les frais de voyage, les réunions, les communications, les activités d'éducation et de sensibilisation, etc.
3. Contributions en nature attribuées au projet par chaque partenaire du projet
4. Fonds de contrepartie attribués au projet par chaque partenaire du projet

Dépense	Fonds de la bourse SFI	Total des fonds de contrepartie	Source des fonds de contrepartie *	Contributions en nature*	Source des contributions en nature	Total par catégorie de dépense
Rémunération et avantages sociaux du personnel (préciser le montant prévu au budget pour chaque membre du personnel)						
Coûts d'exploitation						
Activités de recherche						
Réunions						
Déplacements						
Éducation et sensibilisation						
Communications						
Total						

* préciser la source et les montants de tous les fonds de contrepartie ou contributions en nature pour chaque partenaire du projet.

Avis de consentement aux activités de communications

L'organisation principale présentant une proposition doit obligatoirement signer cet avis de consentement aux activités de communications.

Toutes les organisations et tous les partenaires du projet identifiés dans la proposition doivent accepter d'autoriser SFI Inc. à publiciser le projet et utiliser leur nom, leur image de marque, leur sigle et les détails du projet aux fins de publicité. Toutes les organisations indiquées dans la proposition doivent signer un avis de consentement à cet effet et l'inclure avec la proposition. Toute autre organisation venant s'ajouter au projet suite à son approbation par SFI Inc. doit aussi signer l'avis de consentement. Le gabarit de l'avis de consentement est disponible ci-contre :



Agreement to Public
Communications.doc

Le soussigné, _____ (nom, titre du poste), à titre de représentant officiel de _____ (nom de l'organisation) et partenaire de _____ (nom du projet), autorise par la présente Sustainable Forestry Initiative® (SFI), Inc. à utiliser mon nom, le nom de l'organisation indiqué ci-haut et tout autre détail du projet à des fins de communications publiques au sujet du projet.

Je comprends que ces activités de communications pourront inclure, sans s'y limiter :

- La publication et la diffusion de communiqués concernant le Programme de bourses SFI® Inc. pour la conservation et les partenariats communautaires;
- Des présentations publiques, des fiches techniques, des notes documentaires et autres instruments de communications publicisant les projets retenus dans le cadre du Programme de bourses SFI® Inc. pour la conservation et les partenariats communautaires.
- L'utilisation du sigle de l'organisation que je représente au site Web de SFI Inc., dans des communiqués médias et autres instruments de communications et de publicité.
- Tout autre instrument de communication jugé opportun.

SFI Inc. ne m'attribuera aucune citation à une organisation sans autorisation préalable.

Par ma signature ci-contre, j'atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et exacts, et que je suis autorisé à signer le présent avis au nom de _____ (nom de l'organisation).

Signature :

Nom

Titre

Organisation

Date